

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF116

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 10

I. - À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« des moyens de visioconférence ou »

les mots :

« un moyen ».

II. - En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.